

SYMBAS  
CONSEIL SYNDICAL DU 27 FÉVRIER 2020  
COMPTE-RENDU

Membres présents : Titulaires : L. BARRÉ, A. BELIS, H. CHAGNIOT, A. DELPECH, JJ ÉLIE, C. GEAY, D. GERVREAU, C. HUILLIN, E. JULLION, JM LEYMARY, B. MAINDRON, C. MAITAY, PJ RAVET, D. REDUREAU, JM VIDEAU. Suppléants : F. BERTRAND, T. VIAUD, R. TESSONNEAU, L. GALIDIE, C. PIEDNOIR.

Membre excusé : P. HERVÉ

Membres absents : É.BIGOT, C. DUGUÉ, D. MAROLLEAU, Y. VALLADE, JM VEYSSIÈRE

Secrétaire de séance : C. GEAY

Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 février 2020.

Accord des participants pour signature d'une délibération autorisant le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

Accord des participants pour signature d'une délibération autorisant la signature du SYMBAS pour souscription d'un contrat d'assurance statutaire auprès du Centre de Gestion.

Animation du site NATURA 2000 Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran :

Présentation, par le Président, les coûts de cette animation en comparant les activités menées par la LPO et celles menées par le SYMBAS. Il rappelle que la LPO est financée par de l'argent public. L'assemblée est choquée. JJ ÉLIE estime que le coût sur trois ans était bien trop élevé.

JM QUILLET souhaite qu'un nouveau tour de table soit réalisé. Aucune attribution ne doit s'effectuer trop rapidement. PJ RAVET estime que tout ne va pas trop vite et estime que le SYMBAS doit poser sa candidature. La décision d'attribution de l'animation sera prise en avril et le Syndicat se pliera à la décision des services de l'État.

JM QUILLET considère que la candidature du SYMBAS permet d'ouvrir le débat. La LPO applique les règles des marchés publics. Le territoire se situe à 52 % sur le territoire du SYMBAS et à 48 % sur d'autres territoires. Le COPIL prendra la décision.

Le Président rappelle à JM QUILLET que la délibération évoquée ce soir autorise le dépôt de candidature et non sa désignation pour l'animation.

JM QUILLET évoque un délai à demander de 6 à 9 mois. JM VIDEAU interroge sur ce délai. Réponse : la CDA de SAINTES souhaite prendre le temps d'organiser des tours de table et des débats.

B. MAINDRON signale que les zones NATURA 2000 n'ont pas été créées en fonction des bassins versants, ce qui aurait simplifié la gestion.

JM QUILLET : la CDA de SAINTES adhère au SYMBAS et au SYMBA (partenariat avec la LPO). Un temps de réflexion est demandé.

Autorisation d'établir la délibération soumise au vote :

20 votants ; 3 abstentions ; 0 contre ; 17 pour.

Accord des participants pour signature d'une délibération autorisant le Président à déposer un dossier de candidature pour l'animation NATURA 2000 Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran .

Accord des participants pour la participation du SYMBAS aux Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine meulier. Un stand sera installé au Moulin de chez Bret, à JONZAC. PJ RAVET propose l'exposition de PONS. Question posée pour le secteur de la Basse Seugne. JM QUILLET dispose de photos qu'il va transmettre. E. JULLION, Président de l'ADAM 17, rappelle que ces journées se déroulent chaque

troisième week-end du mois de mai. Les moulins volontaires sont ouverts à la visite. Présentation de l'association et du dépliant « guide » établi chaque année.

Autorisation demandée pour que le SYMBAS puisse participer au COMICE agricole de BARBEZIEUX. Accord donné mais, au moment de l'établissement du compte-rendu, le Président a contacté l'organisation de la manifestation qui l'a informé que toutes les places étaient réservées. Délai d'attente : deux ans.

Accord des participants disposant d'internet de pouvoir recevoir leur convocation au conseil syndical de manière dématérialisée. Les coordonnées des suppléants respectifs doivent être ajoutés sur chaque convocation. Imprimés complétés et remis.

Accord des participants pour signature d'une délibération validant le compte de gestion du SYMBAS et du SMBS, du GUA et du PÉRAT.

Accord des participants pour signature d'une délibération validant le compte administratif du SYMBAS et celui du SMBS, du GUA et du PÉRAT.

Accord des participants pour signature d'une délibération validant l'affectation des résultats 2019 pour le SYMBAS et pour le SMBS, du GUA et du PÉRAT.

Le Président évoque les difficultés rencontrées pour la récupération des archives du SMBS, réparties sur trois sites.

Accord des participants pour signature d'une délibération autorisant le Président à effectuer les démarches administratives nécessaires au déroulement de l'enquête publique dans le cadre du PPG.

Le dossier a été déposé début février. Un CERFA non demandé à l'origine a dû être fourni (29 pages). L'accusé réception officiel a été transmis fin février 2020. Le délai d'instruction est de 4 mois minimum et il sera suivi de différentes étapes incompressibles.

Différentes réunions publiques seront organisées par sous-territoire (Seugne amont, etc...)

Accord des participants pour signature d'une délibération autorisant le Président à effectuer une demande de formation des Élus aux différentes thématiques afférentes au bon état écologique des cours d'eau, aux fonctionnements écosystémiques d'un bassin versant et aux travaux nécessaires à la restauration des masses d'eau par le biais du réseau des TMR du CPIE de LATHUS (86).

Questions diverses :

Annonce de l'arrivée du nouveau technicien, Anaël LACHAISE, le 2 mars 2020.

B. MONNEREAU : Présentation de NATURA 2000 à SOUBRAN le 23 février. Co-animation avec ENVIRONAT. Environ 25 personnes. Explications données sur la faune, la flore et les enjeux du site. Ce genre d'animation va se poursuivre avec les collectivités et les écoles.

L. BARRÉ : Animation des stands prévus au moulin de chez Bret et au COMICE de BARBEZIEUX ?

Réponse de B. MAINDRON : un mail sera envoyé aux délégués.

Séance levée à 19h40.

Suivie du verre de l'amitié.